

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 88 (1962)
Heft: 15

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Il appartenait à M. ZWAHLEN, directeur de ZWAHLEN & Mayr, Lausanne, de traiter de *L'orientation technique et humaine de la production*. Le besoin d'organiser n'est pas une préoccupation spécifique de notre époque ; ce qui est nouveau, c'est que l'organisation, aujourd'hui, s'appuie avant tout sur des préoccupations humaines (besoins matériels et moraux des travailleurs). Si l'organisation est devenue une science, avec ses spécialistes, ses centres de recherche et même ses entreprises, il ne faut pas oublier qu'elle n'est jamais qu'un moyen, et que ce moyen doit demeurer proportionné à ses dimensions, la recherche de l'organisation optimum devant être basée sur les deux supports du technique et du social. Pour organiser, il faut tenir compte des règles essentielles suivantes :

- il n'y a pas un système d'organisation, mais plusieurs systèmes qui doivent être adaptés et précédés d'un diagnostic ;
- le système choisi doit être stable et durable ;
- les dépenses engendrées par la mise en œuvre du système choisi, si bon soit-il, ne doivent pas charger le budget de l'entreprise si le système ne conduit pas à une amélioration de la production ;
- l'organisation ne doit pas être immuable, mais évoluer dans le sens d'une adaptation.

M. ZWAHLEN rappelle ensuite ce que l'homme doit pouvoir trouver dans l'entreprise : la possibilité d'accomplir son travail (besoins matériels : rétribution et couverture des risques), de pouvoir se surpasser lui-même et de pouvoir créer.

L'actuelle formation d'ingénieur est-elle judicieuse ? Le problème n'est pas facile car, si la spécialisation s'avère nécessaire, elle leur enlève des chances d'accéder à des postes supérieurs de l'entreprise. Ce qui est essentiel, c'est que la formation de l'ingénieur repose sur une solide culture générale. On demandera, tant à l'ingénieur qu'à l'économiste, deux qualités fondamentales : un caractère solide aimant l'effort et l'affrontant joyeusement, et un solide credo moral.

* * *

M. SANTSCHI, conseiller d'entreprises, présente : *L'entreprise et sa gestion — formation des ingénieurs et des économistes pour la gestion*. Le conférencier montre qu'une gradation est apparue dans le domaine de l'organisation. Au début, il s'agissait en effet d'améliorer la formation des travailleurs et des chefs avec, comme base, le problème psychologique. Ensuite, on s'est demandé : « A quoi forme-t-on ? », et l'on en est venu à rechercher des modèles [le modèle étant le rôle de la fonction], passant ainsi de la psychologie à l'organisation proprement dite. On a alors fait apparaître les structures de l'entreprise ; puis on s'est heurté aux politiques de l'entreprise, pour en arriver finalement au problème de la finalité de l'entreprise, passant ainsi du particulier au général.

Il est important que techniciens et économistes parlent le même langage, et il faut donc commencer par définir les mots, puis essayer de comprendre (pénétrer le sens) plutôt que de connaître (superficiel), tout en recherchant la simplicité [la complication masquant bien souvent une incompréhension].

L'entreprise est l'unité économique de production, mais ses deux aspects officiels (forme juridique et objet social) ne suffisent pas à en définir la finalité. L'entreprise, qui s'appuie sur des hommes, doit s'inscrire dans un ensemble géographique, économique, politique et social ; elle devient un lieu de rencontre d'hommes et de groupes d'hommes qui exercent des contraintes, internes et externes, pouvant modifier la finalité de l'entreprise. Ces pressions, exercées par le chef de l'entreprise, par l'Etat, le personnel, les syndicats, les concurrents ou un seul concurrent, sont toujours l'effet d'un particularisme.

M. SANTSCHI demande que l'on considère l'entreprise par rapport à son devenir, qui est celui de l'ensemble et non pas celui de l'une ou l'autre des parties ou de la partie dominante ; pour trouver des buts qui se situent au-dessus des buts particuliers, il faut rechercher un élément commun, et cet élément c'est l'homme lui-même, l'homme global, l'homme équilibré. Dès lors, la formation demandée est celle de l'homme d'abord, et non pas du spécialiste. L'ingénieur, c'est un homme, avec une formation technique. En poursuivant le raisonnement, on se rend compte que la formation initiale est peu importante en soi, puisque ce qui prime, c'est l'homme. On en vient donc à se demander si la formation donnée à l'université est bonne. Forme-t-on sur

un plan large ou sur un plan étroit ? Fait-on de l'instruction ou de l'éducation ? Au niveau universitaire, il faut préparer les uns et les autres à affronter les problèmes ; il faudrait donc davantage de philosophie, pour que les étudiants soient en mesure de mieux comprendre l'ensemble et les liens. Après quelques années de pratique, un enseignement post-universitaire bien conçu devrait parfaire la formation, de telle manière que, finalement, on parvienne à intégrer des individus et à en faire peu à peu des hommes de plus en plus complets.

* * *

M. GOETSCHIN, professeur à l'Université de Lausanne, apporta à ces Journées les conclusions qui s'imposaient, en soulignant les idées maîtresses exprimées par les conférenciers et en formant le vœu que les prochaines Journées du Mont-Pèlerin, celles de 1963, connaissent un aussi grand succès.

CARNET DES CONCOURS

Concours d'idées

de la Commission suisse de l'Eclairage (CSE) pour l'Exposition nationale suisse — Lausanne 1964

La CSE organise un concours d'idées pour la création, en plein air, d'un

objet lumineux artistique ou décoratif

à l'EXPO 64.

Sont invités à participer à ce concours :

- a) Tous les membres de la CSE, c'est-à-dire les membres collectifs, associés et individuels.
- b) Toutes les entreprises ou personnes affiliées à un membre collectif.
- c) Toutes les personnes ou groupes de personnes employées d'un des membres désignés sous a) et b) avec l'autorisation formelle de leur direction.
- d) Toutes les personnes ou groupements étrangers à la CSE en collaboration avec les personnes citées sous a) à c). Ces dernières devront être désignées comme délégués des concurrents sous d) et responsables envers l'organisateur du concours.

Un premier prix, d'un montant minimum de 1500 fr., et une somme globale de 5000 fr. au maximum pour l'ensemble des prix, seront attribués.

Le règlement du concours peut être retiré gratuitement auprès du secrétariat de la CSE, Seefeldstrasse 301, Zurich, tél. 34 42 12.

Le délai d'inscription auprès du même organe expire le 24 août 1962. Une finance de 20 fr. sera perçue comme taxe d'inscription pour la couverture des frais des documents remis aux concurrents.

Une séance d'information devant la maquette de l'EXPO 64 aura lieu le 1^{er} septembre 1962, à 13 h. 30, pour les concurrents inscrits. Lieu : bâtiment administratif de l'EXPO 64, avenue de Bellerive 64, à Vidy-Lausanne.

Le délai de remise des documents est fixé au 1^{er} novembre 1962.

Concours d'idées

du Comité de Groupe d'exposants « Electricité » en collaboration avec la Commission suisse de l'Eclairage (CSE) pour l'Exposition nationale suisse Lausanne 1964

Le Comité de Groupe d'exposants « Electricité » organise un concours d'idées pour la

Présentation de la lumière sous une forme frappante dans le cadre de la section Energie (Groupe Electricité) de l'EXPO 64. Cette présentation peut englober la

transformation soit de l'énergie électrique ou thermique en énergie lumineuse, soit l'inverse.

Sont invités à participer à ce concours :

- a) Tous les membres de la CSE, c'est-à-dire les membres collectifs, associés et individuels.
- b) Toutes les entreprises ou personnes affiliées à un membre collectif.
- c) Toutes les personnes ou groupes de personnes employées d'un des membres désignés sous a) et b) avec l'autorisation formelle de leur direction.
- d) Toutes les personnes ou groupements étrangers à la CSE en collaboration avec les personnes citées sous a) à c). Ces dernières devront être désignées comme délégués des concurrents sous d) et responsables envers l'organisateur du concours.

Un premier prix, d'un montant minimum de 1000 fr., et une somme globale de 3000 fr. au maximum pour l'ensemble des prix, seront attribués.

Le règlement du concours peut être retiré gratuitement auprès du secrétariat de la CSE, Seefeldstrasse 301, Zurich, tél. 34 12 12.

Le délai d'inscription auprès du même organe expire le 24 août 1962. Une finance de 20 fr. sera perçue comme taxe d'inscription pour la couverture des frais des documents remis aux concurrents.

Une séance d'information devant la maquette de l'EXPO 64 aura lieu le 1^{er} septembre 1962, à 13 h. 30, pour les concurrents inscrits. Lieu : bâtiment administratif de l'EXPO 64, avenue de Bellerive 64, à Vidy-Lausanne.

Le délai de remise des documents est fixé au 1^{er} novembre 1962.



ZURICH, Lutherstrasse 14 (près Stauffacherplatz)

Tél. (051) 23 54 26 — Télégr. STSINGENIEUR ZURICH

Gratuit pour les employeurs. — Fr. 3.— d'inscription (valable pour 3 mois) pour ceux qui cherchent un emploi. Ces derniers sont priés de bien vouloir demander la formule d'inscription au S.T.S. Il n'est transmis d'offres et de renseignements concernant les emplois publiés qu'aux personnes inscrites au S.T.S.

Emplois vacants

Section industrielle

189. Mécaniciens de précision, outilleurs et régulateurs pour machines de décolletage, ayant au moins deux à trois ans de pratique. Connaissance de l'anglais désirée. Fabrique d'instruments de précision. Angleterre.

187. Jeune technicien mécanicien, connaissant le domaine du froid et la chimie inorganique. Usine de gaz liquide. Suisse orientale.

189. Ingénieur électronicien, sachant le français, l'anglais et l'allemand, pour le service de vente en Europe. Entrée à convenir. Place stable et d'avenir. Fabrique d'appareils électroniques. France.

191. Dessinateur technique, connaissant le domaine de la ventilation. Zurich.

193. Ingénieur ou technicien électricien. Calcul et construction de moteurs électriques et appareils électriques. En outre : dessinateur électricien, pour schémas de commandes électriques. Fabrique. Suisse alémanique.

195. Ingénieur électricien, pour études et travaux d'électrification de chemins de fer. Entrée à convenir. Situation bien rémunérée et d'avenir pour élément de valeur. Importante société d'entreprises, à Bruxelles. Offres en français sur papier avion du STS.

Sont pourvus les numéros, de 1959 : 247, 315 ; de 1961 : 165, 407.

Section du bâtiment et du génie civil

346. Architecte, technicien en bâtiment et dessinateur, comme collaborateurs. En outre : conducteur de travaux en bâtiment, expérimenté. Bureau d'ingénieur. Zurich.

348. Technicien en génie civil et dessinateur, pour travaux hydrauliques et routes. Bureau d'ingénieur. Environs de Bâle.

350. Dessinateur en béton armé ou dessinatrice, ayant quelque pratique. Bureau d'ingénieur. Zurich.

352. Ingénieur rural EPF, expérimenté, pour travaux d'amélioration. En outre : ingénieur topographe EPF, ayant brevet de géomètre officiel. En outre : technicien ou dessinateur-géomètre. Administration cantonale. Suisse alémanique.

356. Technicien en bâtiment ou dessinateur, ayant pratique, pour bureau et chantier. Bureau d'architecture. Zurich.

358. Architecte, pour projets et concours. En outre : technicien en bâtiment expérimenté, pour plans, devis et surveillance de chantier. Bureau d'architecture. Valais.

360. Architecte, technicien en bâtiment et dessinateur, pour problèmes d'urbanisme. Bureau d'architecture. Zurich.

362. Ingénieur civil, technicien et dessinateur, pour service de travaux publics. Administration cantonale. Suisse orientale.

364. Technicien en bâtiment, pour bureau et chantier. Entrée à convenir. Situation stable. Bureau d'architecture. Neuchâtel.

366. Technicien en bâtiment ou dessinateur. Occasion d'apprendre l'allemand. Bureau d'architecture. Zurich.

368. Dessinateur en bâtiment, ayant au moins deux ans d'expérience. Bureau d'architecture. Localité des rives du lac de Zurich.

370. Dessinateur en béton armé ou en génie civil. Bureau d'ingénieur. Zurich.

372. Technicien en béton armé, bon staticien, pour constructions et surveillance de chantiers. Entreprise. Environs de Zurich.

374. Dessinateur en chef, âge minimum 30 ans, appelé à coordonner les travaux de dessin (hydraulique et béton armé). En outre : dessinateur en génie civil ou en béton armé. Entrées à convenir. Places stables. Bureau d'ingénieur. Lausanne.

376. Ingénieur civil et technicien, pour projets et exécution de routes, canalisations, installations d'épuration d'eaux usées, etc. Bureau d'ingénieur. Lucerne.

Sont pourvus les numéros, de 1961 : 342, 428, 456, 482, 510, 666 ; de 1962 : 12, 38, 186, 236, 310.

Rédaction : D. BONNARD, ingénieur.

DOCUMENTATION GÉNÉRALE

(Voir pages 9 et 10 des annonces)

INFORMATIONS DIVERSES

Revêtement de façade en métal léger

(Voir photographie page couverture)

La photographie de la page de couverture montre le revêtement de façade du nouveau bâtiment administratif André & Cie S.A., à Lausanne (architectes : † J. Tschumi et P. Bonnard, Lausanne), fabriqué et monté par notre entreprise.

Ce revêtement est formé de 322 panneaux composés d'un vitrage en métal léger, équipé d'un profil isolant Alsec, avec guichet ouvrant à la française. Le contrecœur est fait d'un caisson en tôle pliée, d'un matelas Vetroflex 45, d'un panneau d'éternit et d'un verre sécurisé émaillé. Les façades sont équipées également de brise-soleil en profilés tirés en métal léger.

Le bâtiment est construit en triangle, avec trois façades d'égale longueur et des angles de 60°.

ZWAHLEN & MAYR S.A.